

# POLITIQUE LANCÉENNE DE LA PETITE ENFANCE



Ville de Lancy



# UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Dans son rapport publié en février 2015, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU précise être « préoccupé par la disponibilité insuffisante des différentes formes d'appui aux familles, notamment les services de garde d'enfants » en Suisse<sup>1</sup>. Afin d'accompagner les familles, valoriser les compétences parentales et offrir un accueil extra-familial de qualité, une politique publique de la petite enfance doit être mise en place. Qu'est-ce que cela signifie ?

<sup>1</sup>Observations finales concernant les deuxième à quatrième rapports périodiques de la Suisse, ONU, page 10, 2015



## UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA PETITE ENFANCE

« Permettre à tous les enfants d'accéder à des prestations d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de qualité est une mission de service public. La politique de la petite enfance aménage les conditions générales propices à la création d'offres de qualité accessibles à tous en se fondant sur les besoins des enfants et de leurs personnes de référence. Elle favorise une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et veille à une plus grande égalité des chances lors de l'entrée à l'école enfantine »<sup>2</sup>.

La commission suisse pour l'UNESCO mentionne que « l'objectif est d'apporter un soutien adapté à l'âge des enfants pour leur permettre d'apprendre et de découvrir le monde. Les activités se concentrent sur le jeu, le contact avec les enfants du même âge, le soutien du rôle parental, la création d'un environnement stimulant et la promotion d'un développement sain. Pour qu'il soit efficace, l'encouragement précoce doit favoriser les compétences cognitives, sociales et émotionnelles ; il requiert beaucoup de temps et de ressources. Il faut dès lors proposer des offres de grande qualité et consacrer suffisamment de moyens financiers et de personnel à l'EAJE. »<sup>3</sup>.

Afin d'avoir une vision holistique des activités et projets de petite enfance et dans la continuité de Pro Enfance, le terme d'encouragement de l'enfance est utilisé pour aborder le travail fait au sein des familles, lors de l'accueil extra-familial des enfants et via les offres de soutien aux familles<sup>4</sup>. Comme mentionné par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'encouragement de l'enfance « vise à soutenir et à encourager leurs capacités émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives de manière adaptée »<sup>5</sup>.

<sup>2</sup>Instaurer une politique de la petite enfance, un investissement pour l'avenir, Commission suisse pour l'UNESCO, page 6, 2019

<sup>3</sup>Instaurer une politique de la petite enfance, un investissement pour l'avenir, Commission suisse pour l'UNESCO, page 9, 2019

<sup>4</sup>L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse, Pro Enfance, page 5, 2018

<sup>5</sup>2017, Encouragement précoce - CDAS (sodk.ch)



# VALEURS ET PRINCIPES

**La charte éthique de la Ville de Lancy précise les valeurs et principes fondamentaux devant guider les collaboratrices et collaborateurs dans leur pratique professionnelle.**

## **Extrait de la charte éthique de la Ville de Lancy**

« Dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur conduite professionnelle, les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lancy sont guidés par quatre familles de valeurs de la fonction publique :

- Valeurs démocratiques : aider le Conseil administratif, dans le cadre de la loi, à servir l'intérêt public.
- Valeurs professionnelles : servir avec compétence, objectivité et impartialité.
- Valeurs liées à l'éthique : agir en tout temps de manière à conserver la confiance du public.
- Valeurs liées aux personnes : faire preuve de respect, d'équité et de courtoisie dans les rapports avec les citoyens et avec les collègues.

Pour les collaboratrices et collaborateurs, ceci se traduit par les engagements suivants :

- Respecter l'intérêt public et s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice.
- Respecter le principe d'égalité de traitement.
- Eviter toute forme de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, et n'accepter aucun don ou avantage susceptible de restreindre son indépendance et sa probité.
- S'assurer de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des deniers publics. »<sup>6</sup>

<sup>6</sup>[https://www.lancy.ch/sites/default/files/documents/administration/charte\\_ethique\\_-\\_sci.pdf](https://www.lancy.ch/sites/default/files/documents/administration/charte_ethique_-_sci.pdf)



## VALEURS ET PRINCIPES

L'ensemble des professionnel-les travaillant en lien avec la petite enfance se rassemble autour de positions éthiques et de valeurs partagées et affirmées. Les principes communs les consolidant sont les suivants :

### L'accompagnement des enfants dans leur développement

Les besoins des enfants sont un droit fondamental. La Ville de Lancy veille à offrir un encadrement professionnel suffisant pour permettre de :

- Favoriser le développement des enfants dans leur individualité;
- Faciliter l'intégration scolaire grâce à l'éducation préscolaire;
- Offrir des espaces de socialisation en aménageant des lieux de rencontres et d'échanges sécurisés du point de vue physique et affectif;
- Favoriser les échanges et le soutien entre pairs, ainsi que la découverte de l'altérité par des activités collectives;
- Enrichir les découvertes et la curiosité naturelle, soutenir les activités collectives tout en prenant en compte l'individualité de chaque enfant;
- Travailler sur des valeurs de plaisir et de respect au quotidien. Favoriser l'estime de soi, le bien-être, l'autonomie ainsi que la confiance en soi.

### L'accompagnement des familles

La complémentarité entre les familles et les offres d'accueil extra-familial est essentielle à l'accompagnement commun des enfants et passe par la reconnaissance, le respect et la valorisation des compétences parentales. L'encouragement de l'enfance soutient la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents, tout en favorisant la participation des familles dans les activités et projets préscolaires. Les structures d'accueil et les espaces de rencontres et d'échanges parents-enfants sont autant de lieux de prévention auprès desquels les familles peuvent recevoir conseils et soutiens de qualité. La bonne collaboration et le partenariat entre les familles et les professionnel-les de la petite enfance sont des éléments-clé pour le développement de l'enfant.



## VALEURS ET PRINCIPES

### La qualité des prestations et de la formation

Afin de développer un encadrement bienveillant et adapté, d'avoir une posture dynamique et attentive face à l'évolution de la société et de la famille, la Ville de Lancy soutient le développement des compétences professionnelles des collaboratrices et collaborateurs en :

- offrant un encadrement permettant une prise en charge de qualité;
- encourageant les formations certifiantes;
- valorisant les recherches et études récentes dans le domaine de la petite enfance, afin d'ajuster les réponses aux besoins globaux de la population;
- développant le travail en réseau.

Ce travail de qualité va de pair avec la capacité de s'adapter aux besoins et aux souhaits des familles avec écoute et bienveillance. La mixité et la complémentarité des offres d'accueil extra-familial vise à répondre aux réalités diverses et variées des Lancéen-nes.

### Le respect et l'équité

L'encouragement de l'enfance est un droit fondamental impliquant une accessibilité inconditionnelle. Pour cela, la diversité des offres d'accueil extra-familial et des prestations est essentielle. Respecter les enfants et leur famille dans leur singularité et leur diversité doit être défendu pour toutes et tous, quel que soit le milieu social et familial duquel on est issu.

Les prestations préscolaires visent à favoriser la socialisation, l'inclusion et l'intégration de tous les enfants quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers et permettent de développer le « vivre ensemble » dès le plus jeune âge.

### L'ouverture et la sensibilisation

La création de contextes sécurisés et stimulants permet aux enfants de prendre confiance en eux afin de découvrir ce qui les entoure. Ce processus est soutenu par l'écosystème dans lequel les enfants grandissent : les familles, les relations avec les pairs, les professionnel-le-s de la petite enfance. Ce socle solide est indispensable pour s'ouvrir au monde de manière harmonieuse, les accompagner dans leurs expériences, favoriser l'éveil culturel et la découverte de l'environnement.

Le droit à la culture passe par la stimulation de la créativité, du plaisir et de la curiosité. La découverte et le respect de la nature contribuent au développement durable en adoptant des comportements responsables et citoyens dès le plus jeune âge.



## LES OFFRES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL À LANCY

La création d'une politique publique de la petite enfance a pour objectif de soutenir les familles et les professionnel-les de la petite enfance en permettant à l'ensemble des partenaires de se retrouver dans une philosophie commune et partagée, qui positionne le développement des enfants au centre.



## LES OFFRES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

Troisième ville du canton de Genève, Lancy a municipalisé en 2022 les crèches et garderies établies sur son territoire, nouvellement nommées Espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP).

En 2021, le taux d'offre s'élevait à 23,4% pour les prestations élargies et à 6,5% pour les prestations restreintes<sup>7</sup>. Les structures à prestations élargies sont composées des EVEP Chante-Joie, Clair-Matin, Plateau, Couleurs du Monde et Pont-Rouge pour un total de 422 places, soit 555 enfants accueillis. Les structures à prestations restreintes, soit les EVEP Carroll, Plateau, Petit-Prince, de l'Étoile et le Jardin des Tout-Petits, totalisent 122 places, soit 281 enfants accueillis. Trois structures à prestations élargies seront créées d'ici 2025 et une à prestations restreintes déménagera afin d'offrir trois places supplémentaires. Bien que les prestations et les horaires diffèrent selon le type de structure, la formation des professionnel·les est similaire.

### Accueil familial de jour

La Ville de Lancy est membre du groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud, regroupant en 2021 trente accueillantes familiales lancéennes et environ 85 places équivalent plein temps, soit 170 enfants accueillis. Une volonté forte de tous les acteurs et actrices de la petite enfance est de garder et soutenir la mixité des offres pour l'accueil extra-familial dans un esprit de coordination et de collaboration.

### Perspectives

**Structures à prestations élargies actuelles: 422 places**

Projets de structures à prestations élargies:

- EVEP Rambossons: +54 places dès août 2023
- EVEP Bac-Maisonnettes: +56 places dès 2024-2025
- EVEP multi-âge: +12 places dès avril 2024

**Structures à prestations restreintes actuelles: 122 places**

Projets de structures à prestations restreintes:

- EVEP Petit Prince (déménagement): +3 places dès mars 2023

<sup>7</sup>Le taux d'offre correspond au nombre de places subventionnées en structure d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire. Statistiques sur l'accueil préscolaire de l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE), mars 2022





## LES OFFRES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

### Données démographiques/Lancy 2021<sup>8</sup>

Habitant-es	34 322
Naissances par an	392
Composition des ménages privés avec enfant(s) en 2020	34 % de couples avec enfant(s)
	11 % de familles monoparentales (père ou mère seul-e)
	1 % de ménages multifamiliaux (familles recomposées)

### Statistiques du Bureau d'accueil petite enfance (BAPE)/Inscriptions rentrée 2022

Dossiers inscrits	Places attribuées	Dossiers en attente	Annulations
804	416	305	83

<sup>8</sup>Selon les données fournies par l'OCSTAT, mars 2022



# MISSIONS ET OBJECTIFS 2020-2025

**La présente politique publique s'inscrit dans la continuité du programme de législature 2020-2025 en soutenant les trois missions centrales définies par le Conseil administratif :**

- Mise en place d'une gestion efficiente et durable : la création d'un service de la petite enfance en 2022 offre un cadre clair et structuré pour la municipalisation des crèches et garderies ;
- Soutien et amélioration de la qualité de vie : le renforcement des prestations petite enfance permet de construire un socle solide pour la cohésion sociale de chaque quartier de Lancy, avec des aménagements adaptés aux besoins des Lancéen-ne-s ;
- Développement des prestations de proximité : l'ouverture de nouvelles structures d'accueil et la mise en place de projets pour toutes les familles lancéennes ont pour but de toucher un large public.

**Ces missions se concrétisent par les objectifs suivants :**

- Augmenter le taux d'offre d'accueil préscolaire d'ici 2025. L'expansion démographique de Lancy et la fixation d'un taux d'offre à 44 % par le Conseil d'Etat d'ici 2029 ont pour effet de devoir développer de nouvelles places d'accueil extra-familial afin d'accueillir davantage d'enfants en âge préscolaire.
- Développer un guichet unique, mis en place en 2021, pour orienter, informer et soutenir les familles.
- Développer des structures d'accueil avec un projet innovant, permettant de s'adapter aux besoins des enfants et des familles.
- Elargir les missions des structures d'accueil en mettant en place des projets pour les familles n'ayant pas accès aux espaces de vie enfantine et créant des projets ouverts sur le quartier en partenariat.



